

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

Nº M21- 061027

ND.98414

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2362 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

NATIA DESSAMAD

Date de naissance : 01/03/1952

Adresse : 123, Rue SEKKAT, Rue Abou GWAID

Tél. : 06 61 36 88 70 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. KOUDDANE Abdelmajid
Généraliste

Kasbat Al Amine 1, Imm 35, 1er Etage
Lissasta - Casablanca

Tél: 0522 65 57 72 - Gsm: 06 68 98 09 02

Email: abjkouddane@gmail.com

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

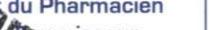
Le : 29/12/2021

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29-12-21	O1		KOUDANE	<p>Dr. KOUDDANE Abdelmajid Généraliste Kasbat Al Amine 1, Imm 35, 1er Etage Lissasfa - Casablanca Tél: 0522 65 57 72 - GSM: 06 68 98 09 02 Email: abjkouddane@gmail.com</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie ISMAILIA Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Rue du Maroc Abou Al Waqt Bourgogne Lejjaïma - Casablanca Tel: 0524 36.97.44 IMR: 092034867	29/11/2011	244,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX



canalaires, ainsi que le bil

24.70

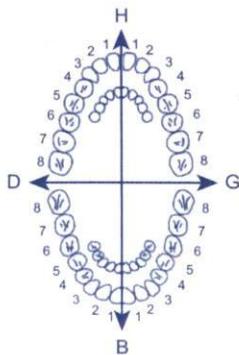
50

41.8

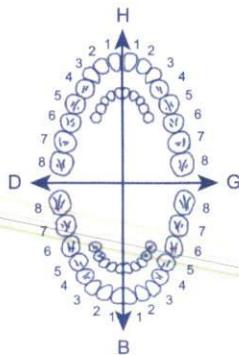
LOT : 4251
UT. AV : 10-23
P.P.V : 58 DH 30

canalaires, ainsi que le bil

SOINS DENTAIRES



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
D	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

CŒFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



casablanca; le. 29-12-2021

Dr. Abdelmajid Kouddane

24,80 Dhs

1) Cinabre 500

M 1,70 1cp 2x1j 10 j

2) Iodine 5% sup.

58,30 1fln fl j fl sani

3) Megas 100

1cp 2x1j



249,60

Dr. KOUDDANE Abdelmajid
GénéralisteKasbat Al Amine 1, Immeuble 35, 1er étage
Lissasta Casablanca
Tél: 0522 65 57 72 - GSM: 06 68 98 09 02
Email: abjkouddane@gmail.com


Pharmacie ISMAILIA
 Rue Abou Al Waqt Bourgogne
 Lehyajma - Casablanca
 Tél: 0522.36.97.44
 INPE: 092034RCE